

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MARS 2024 - 19 H 00**

Délibération n°1-27/03/2024 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal :

ÉMET un avis à l'arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal de Nancy Municipal pour le budget principal de la Ville de Tomblaine (le compte de gestion est consultable auprès de la Direction Générale).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2-27/03/2024 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET DE LA VILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-27/03/2024 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET DE LA VILLE AU BP 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

REPREND les résultats suivants :

793 316.72 € au compte de dépenses 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et 552 601.31 € au compte de recettes 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-27/03/2024 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE les subventions aux associations locales bénéficiaires au titre de l'exercice 2024, pour un montant total de 96 490.00 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-27/03/2024 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 51 224.79 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-27/03/2024 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.42 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.18 % taux communal (+17,24% taux départemental) = 32.42 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.30 %
- (- cotisation foncière des entreprises : 29.65 %)

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-27/03/2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif 2024 présenté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitre d'une même section et y fixer la limite de montant de 7,5% maximum des dépenses réelle de la section, hors dépenses de personnel, pour tout l'exercice 2024 afin de faire face aux écritures comptables de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-27/03/2024 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET un avis à l'arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal de Nancy Municipale pour le budget annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (*le compte de gestion est consultable auprès de la Direction Générale*).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-27/03/2024 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10-27/03/2024 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE DE LA MSP – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

REPREND les résultats suivants :

52 991.59 € au compte de recettes 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et **9 087.62 €** au compte de recettes 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-27/03/2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA MSP – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif 2024 du Budget Annexe de la Maison de la Santé Pluriprofessionnelle présenté par chapitre.

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitre d'une même section et y fixer la limite de montant de 7,5% maximum des dépenses réelle de la section, hors dépenses de personnel, pour tout l'exercice 2024 afin de faire face aux écritures comptables de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12-27/03/2024 – Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL GESTION LOCALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE SON ACCORD à la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE dans les meilleurs délais,

DONNE SON ACCORD à la nomination de M. Daniel MATEGRIA comme liquidateur et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société,

DONNE SON ACCORD à la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes,

DONNE SON ACCORD à la liquidation à l'amiable de la SPL GESTION LOCALE,

DONNE TOUS POUVOIR à Grégoire RUHLAND de voter, conformément aux décisions prises ci-avant, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL GESTION LOCALE

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13-27/03/2024 – Vente Parcelle ZA 172

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉSAFFECTE ET DÉCLASSE la parcelle ZA 172

ACCEPTE la demande de Monsieur YILDIRIM Güner pour l'acquisition de la parcelle ZA 172 (5m²) au prix forfaitaire de 100 € hors frais de notaire, droits et taxes à sa charge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14-27/03/2024 – Création d'une école de danse urbaine – Demandes de subventions – Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires : l'Etat au titre du fonds Vert, la Région Grand Est, le Conseil Départemental et l'Agence Nationale du Sport selon le plan de financement estimatif ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre dispositif de financement susceptible de financer cet équipement

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15-27/03/2024 – Création d'une micro-forêt – Demandes de subventions – Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MODIFIE le plan de financement annexé à la présente.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°16-27/03/2024 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MODIFIE le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°17-27/03/2024 – Contrat de Ville 2024-2030

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Contrat de Ville du Grand Nancy 2024-2030

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité.

Tomblaine, le 28 mars 2024.

Hervé FERON,
Maire de TOMBLAINE,
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy,

